

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Une-fois-de-plus-les-Etats-Unis-mettent-Cuba-dans-une-nouvelle-liste>

Une fois de plus les Etats-Unis mettent Cuba dans une nouvelle liste.

- Les Cousins - Cuba -

Date de mise en ligne : mardi 13 juin 2006

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Parmi les nombreuses listes établies fréquemment par le département d'Etat, l'une des dernières inclut encore Cuba parmi les pays ne contribuant pas au combat contre le trafic de personnes.

ACN

La Havane, 13 juin 2006.

Pourtant, les faits parlent autrement : en 1966, la Maison-Blanche adopte la *Cuban Adjustment Act* qui permet d'obtenir immédiatement le permis de séjour à tous les cubains arrivant aux États-Unis, même illégalement.

Il s'agit d'une disposition juridique exclusive pour les ressortissants d'un seul pays. Par ailleurs, le gouvernement étasunien, engagé à travers les accords d'émigration de 1995 entre tous les deux pays à l'octroi de 20.000 visas annuels, ne remplit pas ses engagements et oblige les Cubains à émigrer illégalement.

Les « pieds secs », c'est-à-dire, tous ceux qui arrivent au territoire des États-Unis dans une embarcation en provenance de Cuba bénéficient de la loi mentionnée.

Les « pieds mouillés », ceux qui sont interceptés en haute mer par les autorités étasuniennes et renvoyés à Cuba, répètent souvent leur tentative du fait de l'immunité dont ils jouissent à partir d'un paragraphe inclus dans la loi sur demande des États-Unis.

Il faut dire qu'une bonne partie de ceux qui décident de traverser le détroit de la Floride en embarcations fragiles ou moyennant de fortes sommes payées aux traîquants de personnes pour partir en canots à moteur, souvent surchargés, n'avaient pas obtenu le visa demandé à la Section d'intérêts de Washington à La Havane.

Récemment, le gouvernement cubain a dénoncé et donné des détails sur les réseaux de trafic de personnes opérant dans le Sud de la Floride et qui s'étendent au Mexique. Les autorités étasuniennes n'ont pas répondu et les mexicaines ont dit qu'une enquête serait ouverte. C'est tout.

Les nouvelles sur les arrestations de traîquants de personnes aux États-Unis sont rares, tandis que le Code pénal cubain prévoit des sanctions sévères pour ce genre de délit et que de nombreux traîquants condamnés à de longues peines se trouvent en prison à Cuba.

Avec un peu de bons sens, les autorités du département d'État n'établiraient plus de listes, ou les rectifieraient en situant les États-Unis à la place qui leur correspond : au numéro un.